

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Rioux

<https://www.cadre21.org/membres/3a1d25a38bfcd9ca8f35f897>

Date d'obtention : 2023-12-20 14:39:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de l'utiliser afin de bien suivre toutes les étapes et de ne pas en oublier.

Il est important de ne jamais demander de voir les photos.

S'il s'agit d'un acte malveillant, il nous est permis de confisquer le cellulaire.

Grâce à la trousse, la situation se gère beaucoup plus rapidement et tout est fait dans les normes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lors de mes prochaines interventions, j'aurai plus d'assurance car je serai certaine de ne pas oublier d'étape et de tout faire dans les règles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer qu'il ne s'agit pas d'un acte malveillant et que la victime soit prise en charge avec beaucoup d'empathie. En aucun cas, je demanderai aux élèves de voir la photo en question.